Programme de Formation

DP16 L'agent judiciaire de l'Etat



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 12/04/2027

fin 13/04/2027

Contenu pédagogique

Public visé

Toute personne intéressée par les fonctions de l'agent judiciaire de l'Etat.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les missions générales de l'agent judiciaire de l'Etat
- Maîtriser les conditions dans lesquelles l'agent judiciaire de l'Etat défend les intérêts pécuniaires de l'Etat
- Connaître les modalités de traitement d'un dossier en liaison avec l'agent judiciaire de l'Etat

Description

1.Agent judiciaire de l'Etat

- Définition
- Le statut de l'AJE

2. Le rôle et les compétences de l'AJE

- Les lignes directrices de l'AJE
- Les actions devant les juridictions judiciaires
- Le mandat légal d'ordre public
- Les cas où l'AJE ne représente pas l'Etat

3. L'AJE et le règlement amiable des litiges

- Le recours à la transaction : objectifs et conséquences pratiques
- Le monopole de l'AJE pour transiger au nom de l'Etat

4. L'exécution des décisions de justice

- Les contentieux dans lesquels l'AJE est demandeur
- Les contentieux dans lesquels l'AJE est en défense

5. Les acteurs de l'AJE

- L'Etat
- Les juridictions
- Les avocats

6. Les relations de l'AJE avec l'administration

- Les différents modes de saisines de l'AJE
- Les délais de saisine en matière pénale
- Le traitement du dossier avec les administrations

Prérequis

Aucun prérequis

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation d'évaluation des compétences

Cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud